



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

N°004/DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 DU 24 JUIL 2025

RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DU
PARC AUTOMOBILE DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET
D'ELECTRIFICATION RURAL ET D'ACCES A L'ELECTRICITE
DANS LES REGIONS SOUS DESSERVIE DU CAMEROUN POUR LE
COMPTE DE L'ANNEE 2025. (Procédure d'Urgence)

Projet :

Projet d'électrification Rurale et d'Accès à
L'Électricité dans les Régions sous-desservies
du
Cameroun (PERACE)

Emprunteur :

Etat du Cameroun

Financement :

Crédit IDA N° 6356-CM

N° Référence STEP :

CM-PERACE-471829-GO-RFQ

Ligne Budgétaire :

D60608

Approche de marché :

Ouverte

Émise le :

24 JUIL 2025

Juillet 2025

Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de cotation,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotation,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : les spécifications techniques,
- Pièce 5 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le Modèle de tableau de comparaison des offres
- Pièce 7 : liste des pièces à joindre à la demande de paiement

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les **Instructions aux soumissionnaires** de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente demande de cotation, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 0 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATION



N°004/DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025

Yaoundé, le 24 JUIL 2025

Le Coordonnateur

A

MESDAMES /MESSIEURS LES
DIRECTEURS DES ENTREPRISES

Objet : Lettre de Demande de cotation

Mesdames/Messieurs,

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale le financement IDA 6356- CM pour l'exécution du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE) et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de cotation est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services relatives à l'**acquisition d'une police d'assurance du parc automobile de l'Unité de Gestion du Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE)**.

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le **Crédit IDA N° 6356 de la Banque Mondiale**.

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif et quantitatif de ces fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le 20 AOUT 2025 à 13 heures sous enveloppe cachetée adressée à : **Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tél. : 657 79 21 40 / 675 27 88 14.**

Portant la mention :

**« DEMANDE DE COTATION N°004/DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 DU
24 JUIL 2025 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DU
PARC AUTOMOBILE DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION
RURAL ET D'ACCES A L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS DESSERVIE DU
CAMEROUN POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2025 (Procédure d'Urgence).**

A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

Les cotations resteront valables pendant **90 (quatre-vingt-dix) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer le Dossier de Demande de cotation dans les locaux de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à

droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, Téléphone : (+237) 677 30 29 28), ou par courriel à : fifonkwa@yahoo.co.uk avec copie à : frankeloh8@gmail.com, dès publication du présent avis.

Les cotations seront ouvertes le **20 AOÛT 2025** à 14 heures dans la Salle de réunion de de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2ème entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la moins disante.

Les offres produites en sept (07) exemplaires dont un (01) original, six (06) copies et une version numérique (clé USB) marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Les cotations non conformes aux prescriptions de la présente Demande de cotation seront rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de cotation seront livrées dans les locaux de l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), pour un délai de douze (12) mois par véhicule, dès notification de l'Ordre de service de commencer les prestations et signature de la police.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Le Coordonnateur



Ful Sud Fonkwa

Ingénieur Électricien

REQUEST FOR QUOTATIONS

PIÈCE 0 (BIS) : LETTER FOR REQUEST OF QUOTATION



No. 004/DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025

Yaoundé, le 24 JUIL 2025

The Coordinator

To

DIRECTORS OF THE COMPANIES

Object : Request for quotation letter

Ladies and Gentlemen,

The Government of the Republic of Cameroon has obtained IDA 6356- CM financing from the World Bank for the implementation of the **Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE)** and proposes to use part of this financing to make payments authorized under the Contract for which this Request for Quotation is issued.

As part of the implementation of this project, it is planned to request services relating to the subscription of an insurance policy for the vehicle fleet of the Management Unit of the Rural Electrification and Access to Electricity in the Under-Served Regions of Cameroon Project (PERACE).

Financing for this contract is provided by IDA Credit No. 6356 of the World Bank.

Please find attached the descriptive and quantitative list of these supplies, which I kindly ask you to cost and return with all the documents requested, no later than 20 AOÛT 2025 at 1 p.m. in a sealed envelope addressed to : *Mr. Coordinator of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE), Based in Yaoundé, Mballa II district, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tel. 657 79 21 40 / 675 27 88 14.*

bearing the words :

« REQUEST FOR QUOTATION N°004/DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 DATED
24 JUIL 2025 RELATING TO THE SUBSCRIPTION OF AN INSURANCE POLICY
FOR THE VEHICLE FLEET OF THE MANAGEMENT UNIT OF THE RURAL
ELECTRIFICATION AND ELECTRICITY ACCESS PROJECT IN THE UNDERSERVED
REGIONS OF CAMEROON FOR THE YEAR 2025 (Emergency Procedure)

TO BE OPENED ONLY IN THE BID OPENING ROOM ».

Quotations will remain valid for 90 (ninety) days from the date of bid opening.

Bidders admitted to the competition may obtain the Request for Quotation from the following offices PERACE Management Unit premises, Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at exit, 2nd entrance on the right from the main road towards ARMP, Telephone: (+237) 677 30 29 28, or by e-mail to: fifonkwa@yahoo.co.uk with a copy to: frankeloh8@gmail.com, as soon as this notice is published.

Quotations will open on 20 AOUT 2025 at 2 p.m. in the Meeting Room of the PERACE Management Unit, located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, in the presence of duly authorized representatives of bidders who wish to be present at the opening.

The Purchaser will award the contract to the Bidder whose quotation it has determined to be substantially in accordance with the provisions of the Request for Quotation document and to be the lowest priced.

Tenders must be submitted in seven (07) copies, including one (01) original, six (06) copies and one digital version (USB key) marked as such, and must be quoted exclusive of VAT (HT) and inclusive of all taxes (TTC). They must be accompanied by the signed model contract letter, which will constitute the contract should your tender be selected.

Quotations that do not comply with the requirements of this Request for Quotation will be rejected.

The services to be provided under this Request for Quotation will be delivered within the following deadlines at the premises of the Management Unit from **Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE), Based in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**, within a maximum period of twelve (12) months per vehicle, from notification of the Service Order to commence services.

Yours sincerely,



DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 1 : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Table des matières

PIECE 0 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATION	3
PIECE 1 : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS	9
Section I - Instructions aux Fournisseurs	11
A. Introduction.....	11
1. Dispositions générales	11
B. Le Dossier de Demande de cotation	11
2. Contenu du Dossier.....	11
C. Préparation des offres	11
3. Langue de l'offre	11
4. Documents constitutifs de l'offre.....	11
5. Cotation.....	11
6. Monnaies de l'offre.....	12
7. Délai de validité des cotations.....	12
D. Dépôt des cotations.....	12
8. Cachetage et marquage des offres	12
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	13
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	13
10. Ouverture des plis par la CSPM.....	13
11. Évaluation et Comparaison des offres	13
F. Attribution du marché.....	13
12. Attribution du marché.....	13
13. Notification de l'attribution du marché	13
14. Signature de la lettre de marché	13
15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption.....	13
PIECE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATION	16
PIECE 3 : BORDEREAU DES PRIX ET CALENDRIER D'EXECUTION DES SERVICES	18
PIECE 4 : LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES.....	23
PIECE 5 : LE PROJET DE LETTRE DE MARCHE	25
PIECE 6 : LE MODELE DE TABLEAUX DE COMPARAISON DES OFFRES	27
Tableau 1 : Examen préliminaire.....	28
Tableau 2 : Corrections et rabais inconditionnels	29
PIECE 7 : FICHE D'OUVERTURE DES COTATIONS	30
LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE DE PAIEMENT.....	33

Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Unité de Gestion du Projet.

Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

1. Dispositions générales

- 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendrier.

B. Le Dossier de Demande de cotation

2. Contenu du Dossier

- 2.1 Le Dossier de demande de cotation décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
 - (a) Demande de cotation (DC)
 - (b) Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
 - (c) Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
 - (d) Modèle de lettre de cotation
 - (e) Spécifications techniques
 - (f) Modèle de lettre de marché
 - (g) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

3. Langue de l'offre

- 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais.

4. Documents constitutifs de l'offre

- 4.1 La cotation présentée en une seule enveloppe et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, comprendra les documents suivants :
 - (a) La Lettre de Cotation (LC) dûment remplie, datée et signée ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) dûment rempli, daté et signé ;
 - (c) Le projet de Lettre de Marché (LM) dûment rempli, daté et signé ;
 - (d) La lettre de demande de cotation l'invitant à soumissionner, daté et signée ;
 - (e) La police d'assurance des véhicules ;
 - (f) Le dossier administratif comprenant les pièces du point 5.4

5. Cotation

- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. Hors Taxes (HT, hors TVA)

Ou

b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.
- 5.4 Autre : Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des photocopies certifiées conformes des pièces originales suivantes en cours de validité :
- (i) **Registre de commerce** ou tout autre document similaire à l'acte de création de l'entreprise ;
 - (ii) **Attestation de conformité fiscale (ACF)** ;
 - (iii) **Attestation de non-faillite** ;
 - (iv) **Attestation d'immatriculation** ;
 - (v) **Certificat de non-exclusion des marchés publics** ;
 - (vi) **Attestation pour soumission (CNPS)** ;
 - (vii) **Attestation de domiciliation bancaire** ;
 - (viii) **Attestation et le plan de localisation signé sur l'honneur et précisant la Commune** ;

NB : Au moment de l'évaluation des offres, l'absence d'une des pièces administratives n'entraînera pas le rejet de l'offre du soumissionnaire, toutefois un délai de quarante-huit (48) heures supplémentaire est accordé aux soumissionnaires pour produire ou remplacer une pièce administrative absente ou jugée non conforme, hors mis la caution de soumission, ladite pièce dans sa version originale sera déposée contre décharge au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PERACE le cas échéant.

- 5.5 Les exigences en matière de qualifications sont : (voir page Descriptions Techniques (minimales))

6. Monnaies de l'offre	6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA
7. Délai de validité des cotations	7.1 Les cotations seront valables pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

D. Dépôt des cotations

8. Cachetage et marquage des offres
- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'**original, six (06) copies et une version numérique (clé USB)** de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :
- (a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de cotation ;

		(b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de cotation.
9. Date et heure limite de dépôt des offres	9.1	Les cotations doivent être reçues au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de cotation.
10.Ouverture des plis par la CSPM	10.1	E. Ouverture des plis et évaluation des offres La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dument mandaté(s) le 20 AOUT 2025 à 14h00 heures précises, dans la salle de réunions du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2 ^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP.
11.Évaluation et Comparaison des offres	10.2	La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
	11.1	La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> • L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des spécifications techniques et des délais ; • La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; • L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;
		F. Attribution du marché
12.Attribution du marché	12.1	L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la cotation la moins disante.
13.Notification de l'attribution du marché	13.1	La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotation.
14.Signature de la lettre de marché	14.1	Dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.
15.Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption	15.1	La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution

de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
- (ii) se livre à des «manœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne» ou «entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes «avantage» et «obligation» se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme «agit» se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des «manœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inapproprié.

preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et rejette la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATION

ENTETE DE L'ENTREPRISE

Date : _____

Demande de Cotation N°004/DC/AER/PERACE/CSPM/SPM/ASPM/2025 du 24 JUIL 2025

A

Monsieur le Coordonnateur du PERACE

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous accusons réception, nous, soussignés, offrons l'**acquisition d'une police d'assurance du parc automobile de l'Unité de Gestion du Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE)**.

Conformément à la Demande de cotation et pour la somme de [prix total de l'offre en chiffres et en lettres] hors taxes et toutes taxes comprises ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante [60] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de cotation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 _____.

[Signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 3 : BORDEREAU DES PRIX ET CALENDRIER D'EXECUTION DES SERVICES

**PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCES A L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS
SOUS-DESSERVICES DU CAMEROUN (PERACE)**

**DEMANDE DE COTATION N°004/DC/AER/PERACE/UGPCSPM/SPM/ASPM/2025 DU 24 JUILLET 2025
RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET
D'ELECTRIFICATION RURAL ET D'ACCES A L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS DESSERVIE DU CAMEROUN POUR LE
COMPTE DE L'ANNEE 2025**

Date de remise des offres : 20 AOÛT 2025

A. Bordereau descriptif et quantitatif

(À remplir par le Fournisseur)

1	2	3	4	5	6	7
Article	Description des services (à l'exclusion du transport terrestre et autres services requis dans le pays de l'Acheteur pour acheminer les fournitures jusqu'à destination finale)	Pays d'origine	Date de réalisation au lieu de destination finale	Quantité (Nb. D'unités)	Prix unitaire (prime)	Prix total par article (Col. 5*6)
<i>I</i>	Fourniture des services d'assurance automobile à l'Unité de Gestion du PERACE	<i>Cameroon</i>	<i>Du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2026 LAND CRUISER PRADO VX-V6 Immatriculation : CE 762 MW</i>	<i>1^e MC : 28 août 2022 Du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2026 PEUGEOT LANDTREK Immatriculation : CE 454 NT</i>	<i>1^e MC : 17 avril 2023 Du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2026 PEUGEOT LANDTREK Immatriculation : CE 455 NT</i>	<i>1^e MC : 17 mars 2023 Du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2026 TOYOTA GUN 156 L-SNFSHN LA</i>

			<i>Immatriculation : CE 301 MU</i>	
1 ^{er} MC : 14 juillet 2022				
<i>Du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2026</i>				
<i>TOYOTA GUN 125 NH</i>				
<i>Immatriculation : CE 773 NH</i>	1			
1 ^{er} MC : 27 mars 2023				
<i>Du 11 juillet 2025 au 10 juillet 2026</i>				
<i>PEUGEOT LANDTREK NI</i>	1			
<i>Immatriculation : CE 456 NI</i>				
1 ^{er} MC : 17 avril 2023				
<i>TOYOTA LAND CRUISER Double cabine</i>	6			
			Prix total	<i>[Insérer le prix total]</i>

1. LISTE DES SERVICES ET CALENDRIER DE REALISATION

Article No. Service.	Description du Service	Quantité	Unité physique	Site ou lieu où les Services doivent être exécutés	Date finale de réalisation des Services
1	Fourniture des services d'assurance automobile au PERACE	12	Véhicule	UGP PERACE (Yaoundé)	

ASSURANCE AUTOMOBILE						
N°	MARQUE ET TYPE	IMMAT	1ère MC	PUIS	PLACES	V.N
1	LAND CRUISER PRADO VX-V6	CE 762 MW	28 août 2022	14 CV	7	63 731 656
2	PEUGEOT LANDTREK	CE 454 NI	17 avril 2023	08 CV	5	24 318 658
3	PEUGEOT LANDTREK	CE 455 NI	17 mars 2023	08 CV	5	24 318 658
4	TOYOTA GUN LA 156 L-SNFSHN	CE 301 MU	14 juillet 2022	08 CV	7	40 251 572
5	TOYOTA GUN 125	CE 773 NH	27 mars 2023	09CV	5	29 350 105
6	PEUGEOT LANDTREK	CE 456 NI	17 avril 2023	08 CV	5	24 318 658
7	TOYOTA LAND CRUISER Double cabine	N°JTEBB71J30B055027	01 janvier 2023	11 CV	6	32 426 790
8	TOYOTA LAND CRUISER Double cabine	N°JTEBB71J70B055032	01 janvier 2023	11 CV	6	32 426 790
9	TOYOTA LAND CRUISER Double cabine	N°JTEBB71J00B055101	01 janvier 2023	11 CV	6	32 426 790
10	TOYOTA LAND CRUISER Double cabine	N°JTEBB71J90B055095	01 janvier 2023	11 CV	6	32 426 790
11	TOYOTA LAND CRUISER Double cabine	N°JTEBB71J10B055088	01 janvier 2023	11 CV	6	32 426 790
12	TOYOTA LAND CRUISER Double cabine	N°JTEBB71J50B055093	01 janvier 2023	11 CV	6	32 426 790

GARANTIES:

N°	Garanties à solliciter pour l'exercice 2025 - 2026	Capitaux garantis	Franchises
1	Responsabilité civile	Illimitée	
2	Recours des tiers incendie	50 000 000	
3	Défense recours	500 000	
4	Bris de glaces	Valeur de remplacement	
5	Incendie et explosion	Valeur vénale	
6	Vol et vol partiel	Valeur vénale vol, valeur de remplacement vol p.	
7	Assistance à réparation	Valeur vénale	
8	Individuelle Personnes transportées	Décès : 2 000 000, IPT : 2 000 000, FM : 500 000	
9	Individuelle chauffeur	Décès : 2 000 000, IPT : 2 000 000, FM : 500 000	
10	Dommage tous accidents	Valeur neuve	

Lieu de livraison UGP PERACE, pour un délai de douze (12) mois par véhicule dès notification de l'ordre de service de démarrage.

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 4 : LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 5 : LE PROJET DE LETTRE DE MARCHÉ

Projet de Lettre de marché

Aux termes de la consultation N°/.... / 2025 intervenue le _____ jour de _____ 20 ____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, **L'ACQUISITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURAL ET D'ACCES A L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS DESSERVIE DU CAMEROUN POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2025 (Procédure d'urgence)**, et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENTU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) La Demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [*et le Calendrier de livraison si nécessaire*] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

Cent pour cent (100%) du montant total de la lettre de marché seront payé dès réception dés signature de la police d'assurance et enregistrement de la lettre de marché.
IR à payer sera déduit du montant de la lettre des marchés en faveur de l'administration fiscale et versé au Trésor Public pour le compte du Prestataire.
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 6 : LE MODÈLE DE TABLEAUX DE COMPARAISON DES OFFRES

Tableau 1 : Examen préliminaire
Sélection d'un fournisseur pour l'acquisition d'une police d'assurance du parc automobile de l'Unité de Gestion du Projet d'Électrification

Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE)

a) Soumissionnaire	b) Critères de provenance	c) Garantie de l'offre	d) Exhaustivité de l'offre	e) Conformité pour l'essentiel	f) conformité délai de livraison	g) Conformité délai de validité des offres	h) Acceptation pour examen détaillé

Tableau 2 : Corrections et rabais inconditionnels
Sélection d'un fournisseur pour l'acquisition d'une police d'assurance du parc automobile de l'Unité de Gestion du Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE)

a) Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement			Corrections		f) Prix de l'offre corrigé ($f = c + d$)	Rabais inconditionnels ²	i) Prix de l'offre corrigé/avec rabais $i = (f - h)$
	b) Monnaie(s)	c) Montant(s) HT	d) Erreurs de calcul ¹	e) Sommes provisionnelles	g) Pourcentage			
	F CFA							
	F CFA							
	F CFA							

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 7 : FICHE D'OUVERTURE DES COTATIONS

FICHE D'OUVERTURE

**DEMANDE DE COTATION N°004IDC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/ASPM/2025 DU 24 JUILLET 2025 RELATIVE À
L'ACQUISITION D'UNE POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'UNITE DE GESTION DU
PROJET D'ELECTRIFICATION RURAL ET D'ACCES A L'ELECTRICITE DANS LES REGIONS SOUS
DESSERVIE DU CAMEROUN POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2025 (Procédure d'urgence)**

Ouverture : **20 AOÛT 2025**

Tableau 1 : Recevabilité de l'offre

Tableau 1 : Tableau d'examen de la recevabilité des dossiers administratifs

Nº Fournisseurs.	1. Registre de commerce.	2. Attestation de conformité fiscale (ACF).	3. Attestation de non faillite.	4. Attestation d'immatriculation.	5. Certificat de non exclusion des marchés publics.	6. Attestation pour soumission CNPS.	7. Attestation de domiciliation bancaire.	8. Attestation et le plan de localisation signé sur l'honneur et précisant la Commune	Observations
1.									
2.									
3.									

Tableau 2: lecture des prix à l'ouverture

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			Lieu	Délai			
1							
2							
3							

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE DE PAIEMENT

Pour les Marchés et Lettres-commande,

La liasse de dépenses à valider comprend les pièces suivantes :

1. La demande de paiement adressé à Monsieur le Coordonnateur du PERACE avec mention du N° de la facture et le montant TTC (comportant la référence du contrat, l'objet, référence de la facture + date, montant sollicité en paiement en TTC et éventuellement en HT) ;
2. La lettre de marché/Bon de Commande/ Contrat N°...du.... Régulièrement signé par l'autorité compétente et le prestataire, dument enregistré (original pour le 1^{er} paiement et les photocopies pour les paiements suivants) ;
3. L'accusé de paiement/quittance des droits d'enregistrement (original pour le 1^{er} paiement et les photocopies pour les paiements suivants) ;
4. Facture numérotée datée (timbrée, avec référence du contrat, objet du contrat, numéro de décompte bancaire du contrat) ;
5. Trois photocopies de la facture timbrée et liquidée ;
6. Décompte provisoire ou final timbré (en 04 exemple) ;
7. Ordre de service de démarrage avec ces références (original pour le 1^{er} paiement et les photocopies pour les paiements suivants) ;
8. Le procès-verbal de réception daté ;
9. Note de service avec son numéro et datée portant désignation des membres de la commission de réception ;
10. L'attestation de services faits datée ;
11. La copie certifié (timbrée) du certificat de non exclusion des marchés publics datant de moins de trois (03) mois ;
12. RIB de l'année en cours datant de moins de trois (03) mois ;
13. Les assurances convenues dans le contrat ;
14. L'attestation de non redevance éditée du site des impôts timbrée, datée et validée de moins de trois mois ;
15. L'avis d'imposition (original pour le 1^{er} paiement et les photocopies pour les paiements suivants) ;
16. L'avis d'imposition des retenues à la sources ;
17. Le plan de localisation signé, avec cachets rond et nominatif du signataire du contrat, et timbré ;
18. L'attestation d'immatriculation timbrée ;
19. Le registre de commerce ;
20. L'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
21. La preuve du dépôt des livrables en version physique (nombre d'exemplaires contractuels et en version électronique (clé USB)) ;